

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/GA/LF

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**N°114 C.S / 2021**

**STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**ARRETE MODIFICATIF  
MODIFIANT L'ARRETE N°95 C.S/2021**

**RENFORCEMENT DE CHAUSSEE**

**RD 4 – BOULEVARD CARNOT**

**DU LUNDI 21 JUIN 2021  
AU VENDREDI 25 JUIN 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

**VU** la demande en date du 17 juin 2021 par le Conseil Départemental 06, représenté par Monsieur HENRI,

**VU** l'autorisation de travaux du Conseil Départemental 06 n° SDA LOC - GR - 2021-5 – 204, en date du 21 mai 2021,

**VU** l'arrêté n°95 C.S/2021, du 2 juin 2021, réglementant jusqu'au 18 juin 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD, boulevard Carnot, pour permettre l'exécution par l'entreprise COLAS, les travaux de génie civil préalables au renforcement de chaussée,

**VU** la prorogation de l'arrêté n°113 C.S /2021, du 26 mars 2021, réglementant jusqu'au 17 juin 2021, la circulation et le stationnement,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que par suite à différents problèmes techniques rencontrés lors de la réalisation des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation de la façon suivante :

- RD 4 – boulevard Carnot
- Du lundi 21 juin 2021 au vendredi 25 juin 2021

## ARRETONS

### ARTICLE I :            **AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°95 C.S/2021 du 2 juin 2021, réglementant jusqu'au 18 juin 2021, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le boulevard Carnot (RD 4), pour l'exécution des travaux de renforcement de chaussée, est reportée **au vendredi 25 juin 2021**.

#### **A) VEHICULES**

##### **Renforcement de chaussée Giratoire Bellaud de la Bellaudière (1 nuit sur la période)**

**Section comprise entre l'intersection boulevard Gambetta / avenue Chiris et le giratoire Bellaud de la Bellaudière**

##### **- Accès Véhicules légers**

Interdiction de circuler pour les Véhicules Légers sur la section mentionnée ci-dessus. Un homme trafic devra dévier ces derniers par l'avenue Chiris.

##### **- Accès Poids Lourds**

L'accès aux Poids Lourds sera entièrement maintenu sur la même section.

**En phase d'application de la couche de roulement dans le giratoire Bellaud de la Bellaudière avec le finisher, la circulation des Poids Lourds sera momentanément interrompue. Délais d'attente estimée à 30 min.**

#### **B) RETABLISSEMENT**

La chaussée sera entièrement restituée à la circulation :

- travaux de jour et de nuit chaque jour, de 6 h à 8 h et de 17 h à 21 h.

### ARTICLE II :            **SECURITE ET SIGNALISATION DE CHANTIER**

##### **Renforcement de chaussée Giratoire Bellaud de la Bellaudière**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions suivantes :

##### **Signalisation temporaire de chantier**

- 1 panneau route barrée Kc1 (ex2) à 700 m : à positionner au carrefour avenue du 11 Novembre / avenue Etienne Carémil ;
- 1 panneau route barrée Kc1 : à positionner à l'intersection boulevard Gambetta / avenue Chiris ;
- 1 panneau déviation KD43a (pour les Véhicules Légers) : à positionner à l'intersection boulevard Gambetta / avenue Chiris.

Le reste de l'arrêté communal n°95 C.S/2021 du 2 juin demeure sans changement.

### ARTICLE III :            **RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE IV :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
**Pascal PELLEGRINO**

18 JUIN 2021



**Adjoint au Maire en charge**  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

**Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution ;  
La commune de Grasse pour affichage et publication ;  
L'entreprise COLAS ;  
Ville de Grasse – service Voiries, Réseaux et Domaine Public ;  
Ville de Grasse – Service Hygiène & Sécurité ;  
SDA LO Cannes ;  
Sillages.

Arrêté n°114 C.S / 2021 – boulevard Carnot